

LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle Gestion Ressources  
Direction des Finances et de la Commande Publique

**ARRETE N° 2026-Aggl0-0182**

**ACCEPTATION D'UN DON MATERIEL**

◆◆◆

**LE PRESIDENT**

**Vu** l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération du conseil d'agglomération du 2 mai 2023, donnant délégation à Monsieur le Président en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à l'acceptation de dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions, ni de charges ;

Considérant la facture n°DLRSY-2026-0002 d'un montant à payer de 0,00 € de la société publique locale (SPL) « Destination La Roche-sur-Yon » du 11 février 2026 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

La SPL Destination La Roche-sur-Yon propose à l'Agglomération de La Roche-sur-Yon de donner une scie et son support. Ce matériel sera mis à la disposition des agents du chantier d'insertion ;

**ARTICLE 2**

La référence du matériel s'établit comme suit :

Quantité	Désignation	P.U HT	Montant HT
1	Scie à onglet radiale DEXTER	137,42 €	137,42 €
1	Support de scie à onglet DEXTER	54,92 €	54,92 €
	<b>Total HT</b>		192,34 €
	<b>TVA (20 %)</b>		38,47 €
	<b>Total TTC</b>		230,81 €
	<b>Remise</b>		100%
	<b>Net à payer</b>		0,00 €

**ARTICLE 3**

Le matériel décrit ci-dessus sera intégré à l'actif de la collectivité sans qu'aucun versement financier ou en nature ne soit accordé à la SPL Destination La Roche-sur-Yon.

**ARTICLE 4**

La collectivité accepte le don d'une scie d'une valeur de 230,81 € proposé par la SPL Destination La Roche-sur-Yon.

**ARTICLE 5**

Madame la Directrice Générale des Services de l'Agglomération de La Roche-sur-Yon et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en un exemplaire à La Roche-sur-Yon,